

les banques afin d'augmenter le financement mis à la disposition des petits exportateurs. De nouveaux programmes ont été mis en oeuvre ou sont en cours d'élaboration, notamment le Programme de paiements échelonnés de la CCC et le mécanisme de garantie pour les compte débiteurs de la SEE.

La SEE et les banques ont également convenu de partager le risque dans le cas du financement à moyen terme consenti aux PME dont les ventes à l'exportation sont inférieures à 10 millions de dollars.

Nous avons ouvert à Mexico le Centre canadien des affaires. Ce centre offre aux entreprises canadiennes, en particulier les PME, des locaux d'exposition et des bureaux temporaires. Il s'agit d'un projet pilote qui pourrait servir de modèle pour de futures initiatives semblables à d'autres endroits.

Vous connaissez tous l'importance croissante de la région Asie-Pacifique, sur le plan politique aussi bien que commercial. Le Ministère a pu renforcer sa présence dans la région, à même ses ressources :

- en procédant à la nomination d'un ambassadeur à Hanoï;
- en procédant à l'ouverture d'un bureau commercial à Ho Chi Minh Ville;
- en procédant à l'ouverture d'un bureau commercial à Pusan (Corée);
- en procédant à l'ouverture d'un consulat à Guangzhou (Chine);
- en dotant certaines de nos ambassades, comme Jakarta, de postes additionnels d'agents commerciaux.

Comme tous les autres ministères et organismes, l'ACDI a contribué à nos efforts pour réduire le déficit. L'ACDI va devoir composer avec une diminution substantielle des ressources consacrées à l'enveloppe d'assistance internationale. Celle-ci sera réduite, en effet, cette année et l'an prochain, de 381 millions de dollars, soit une diminution de 15 p. 100.

Ces coupures ont été effectuées avec l'impératif souci de ne pas compromettre la capacité de l'ACDI à mettre en oeuvre les principes au coeur de l'Énoncé de politique étrangère. L'Énoncé confère à l'ACDI le mandat de soutenir le développement durable dans les pays en développement. Par ailleurs, l'Énoncé définissait six priorités pour l'aide publique canadienne :

- satisfaire les besoins humains fondamentaux;
- promouvoir la participation des femmes au développement;
- dispenser les services d'infrastructures;
- protéger et promouvoir les droits de la personne;
- appuyer le développement du secteur privé;
- protéger l'environnement.